

Le Client :

Nom du client >
Représenté par >
Rue > N° > Bte. >
Code postal > Localité > Pays >
Adresse email >
Tél. > Fax >
N° BCE >
N° TVA >
Adresse de facturation > N° > Bte. >
Code postal > Localité > Pays >

DÉNOMMÉE CI-APRES "LE CLIENT"

1. SERVICE WEB

Le Client souhaite :

- Obtenir un accès au service e-Mass Post
 Être enregistré comme sous-traitant au sein d'e-Mass Post

2. ADMINISTRATEUR COMPTE

L'administrateur désigne les utilisateurs (dans son entreprise ou auprès des sous-traitants). L'administrateur est réputé savoir qui sont les autres utilisateurs et intervenir en tant qu'intermédiaire entre ces utilisateurs et bpost.

Nom >
Prénom >
Fonction >
Département >
Genre > Masculin Féminin
Langue > Néerlandais Français Allemand Anglais
Tél. > Fax >
GSM > Adresse email >

J'accepte les conditions générales e-Masspost (voir ci-dessous) et suis informé au sujet des traitements de mes données personnelles qui y sont décrits. Après acceptation de la demande d'accès par bpost, celle-ci transmettra au Client son nom d'administrateur ainsi que les modalités d'utilisation d'e-Mass Post. Le Service e-Mass Post pourra être utilisé par le Client seulement après acceptation expresse, par bpost, de la demande d'accès.

Pour accord, signature du Client:

Fait à _____, le _____
Ici valablement représenté par:
Nom >
Fonction >

Conditions générales e-Masspost

I. Généralités

Les présentes Conditions Particulières relatives au service e-Mass Post de bpost et le Postal Business Contract dans lequel ces conditions s'inscrivent, constituent avec les Conditions générales en matière d'offre des services de bpost, les Conditions Générales et Particulières applicables aux Conventions Particulières Mail, le cadre général de la relation contractuelle entre bpost et les utilisateurs du Service e-Mass Post.

Les Conditions Générales en matière d'offre des services de bpost, les Conditions Particulières du Service e-Mass Post, les Conditions Générales et Particulières applicables aux Conventions Particulières Mail et le Postal Business Contract conclu entre le Client et bpost-sont dénommés ci-après la « Convention ».

Les présentes Conditions Particulières régissent le Service e-Mass Post offert par bpost à partir du 01/10/2003

Les Présentes Conditions Particulières dérogent aux conditions Générales en matière d'offre des services de bpost et aux Conditions Générales et Particulières applicables aux Conventions Particulières Mail pour toutes les dispositions qui y sont contraires. En cas de contradiction entre les présentes Conditions Particulières et les Conditions Générales en matière d'offre des services de bpost, les dispositions des présentes Conditions Particulières auront la préséance dans le cadre de l'exécution du Service e-Mass Post. Pour le surplus, les Conditions Générales en matière d'offre de services de bpost et les Conditions Particulières applicables aux Conventions Particulières Mail sont d'application.

Au cas où une disposition de la Convention serait contraire à une disposition légale ou réglementaire visant à la protection d'une catégorie de personnes, la disposition contraire devra être considérée comme non applicable à ces personnes. En cas de présomption d'invalidité ou de déclaration d'invalidité d'une ou plusieurs dispositions de la présente Convention en vertu de la loi, d'un règlement ou d'un jugement définitif d'un tribunal compétent, les autres dispositions conserveront leur force et leur portée inchangée. La disposition invalide sera remplacée par une nouvelle disposition qui permettra de réaliser autant que possible les objectifs initiaux de la disposition invalidée.

Par l'utilisation du Service e-Mass Post, le Client accepte explicitement que les dispositions de la Convention s'appliquent aux prestations de ce service.

II. Définitions

Dans le cadre des présentes Conditions Particulières, les concepts et expressions auront la signification indiquée ci-après, sauf en cas de contradiction avec le contexte ou la volonté des Parties. Les notions et expressions qui ne sont pas décrites ci-dessous ont la même signification que celle déterminée dans les Conditions Générales en matière d'offre des services de bpost et dans les Conditions Particulières applicables aux Conventions Particulières Mail :

- **Le Client** : toute personne physique ou morale ayant recours au service e-Mass Post pour déposer des envois à expédier dans l'un des (hyper)centres Mass Post.
- **L'Administrateur** : la personne appartenant au personnel du Client qui présente le profil « Administrateur » dans le cadre de l'exécution des présentes conditions. Cette personne de confiance sera chargée conformément aux [Procédures], de l'administration (enregistrement, création, gestion et suppression) des comptes accordés par le Client à ses utilisateurs internes et aux intermédiaires choisis par le Client et de la bonne gestion de l'application.
- **Centre Mass Post** : un centre ou hyper-centre Mass Post agréé par bpost et destiné à recevoir des envois à expédier conformément aux directives postales.
- **Business Center** : le service Clientèle de bpost pour les entreprises joignable par téléphone .
- **Service e-Mass Post** : le service de bpost permettant au Client d'enregistrer en ligne depuis le site web les données relatives aux envois à expédier conformément aux directives postales dans l'un des centres Mass Post agréés.
- **Services** : l'ensemble des prestations de services exécutées par bpost dans le cadre de l'exécution de la Convention ;
- **Terminal** : le matériel (ordinateur, modem, imprimante laser, ...) permettant au Client de se connecter et d'utiliser le Service e-Mass Post par le biais d'un réseau de télécommunications.
- **Déclaration de dépôt** : déclaration par le Client contenant les informations et caractéristiques des envois à expédier et par laquelle le Client s'engage à transmettre des données sincères et véritables. Cette déclaration ne constitue en aucun cas une preuve du dépôt, ni de son approbation. Les données communiquées par le Client pourront, le cas échéant et suite aux contrôles réalisés dans un Centre Mass Post, être modifiées par bpost.
- **Nom d'utilisateur** : identifiant exclusif et personnel qui, en combinaison avec le mot de passe, donne accès à l'application e-Mass Post et à son utilisation par le Client dans le cadre des droits liés à son compte;

- **Mot de passe** : le code personnel, exclusif et strictement confidentiel qui, en combinaison avec le nom de l'utilisateur, permet l'utilisation du Service e-Mass Post par le Client lié par un contrat.
- **Postal Business Contract** : Convention qui règle la relation contractuelle entre bpost et Le Client ;

III. Services e-Mass Post et garanties

3.1 Services

Le Service e-Mass Post est une application, disponible via le site web, qui permet au Client de renseigner électroniquement toutes les informations utiles relatives aux envois à expédier et déposés dans un Centre Mass Post et de disposer en ligne d'un suivi et de rapports reprenant les données essentielles relatives à ses dépôts.

Après validation, cette déclaration sera imprimée par le Client et accompagnera obligatoirement les envois à déposer au Centre Mass Post.

En plus d'un Guide de l'utilisateur, le Client dispose également d'une aide en ligne et d'une liste FAQ (Foire aux questions). Il lui est également possible de prendre contact avec le Business Center de bpost pour ce qui est de l'utilisation de e-Mass Post.

3.2 Garanties

bpost apporte le soin nécessaire au développement des programmes utilisés pour l'accès et l'utilisation du Service e-Mass Post.

bpost fera les efforts utiles pour améliorer le système quand cela s'avère nécessaire.

Sauf disposition contraire, bpost ne peut toutefois pas garantir que le Service e-Mass Post répondra aux attentes ou aux besoins du Client.

3.3 Maintenance

bpost peut interrompre la disponibilité du Service e-Mass Post, sans dédommagement, entre autres pour des raisons d'entretien ou si le Service e-Mass Post est soumis à modification. Une telle interruption sera annoncée de la manière jugée adéquate par bpost.

Cette interruption ne peut en aucune manière impliquer la responsabilité de bpost ou faire naître le droit à des dommages et intérêts. De telles interruptions n'excéderont cependant pas une durée raisonnablement acceptable et leur réalisation aura également lieu à des moments raisonnablement acceptables pour le Client.

IV. Utilisation de vos données personnelles

Les données communiquées seront traitées par bpost (Centre Monnaie, 1000 Bruxelles), responsable du traitement, afin d'exécuter votre demande.

bpost peut également utiliser ces données pour vous contacter dans le cadre d'études de marché ou d'enquêtes de satisfaction en vue de l'amélioration de ses services.

A cette fin, les données à caractère personnel que vous nous communiquez seront conservées pendant 3 ans après notre dernière interaction.

Ces données pourront être accessibles à nos fournisseurs de services informatiques qui peuvent parfois être localisés en dehors de l'Espace Economique Européen.

Sous certaines conditions, vous pouvez accéder à vos données, en obtenir la rectification s'il y a lieu, en obtenir l'effacement, en limiter le traitement, en envoyant une demande écrite, datée et signée, accompagnée d'une preuve de votre identité, à l'adresse bpost, DPO Office, Centre Monnaie, 1000 Bruxelles, ou en ligne via: www.bpost.be/site/fr/privacy.

En cas d'absence de réponse à une telle demande, vous pouvez déposer une plainte auprès de l'Autorité : www.autoriteprotectiondonnees.be.

V. Obligations du Client**5.1 Utilisation des comptes**

L'utilisation des comptes est strictement personnelle et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers de quelque manière que ce soit.

Le Client et bpost reconnaissent que chaque donnée envoyée avec le Code d'accès personnel est considérée comme émanant irréfutablement du Client ou d'un utilisateur interne identifié par le Client.

5.2 Procédure

Le Client s'engage à respecter scrupuleusement les procédures et les instructions exposées sur le site web, communiquées au Client ou accessibles à celui-ci. Le Client remplira correctement et complètement les données demandées par bpost en vue de l'exécution du Service e-Mass Post

5.3 Données à fournir

Le Client déclare que les informations transmises à bpost sont correctes.

5.4 Equipement du Client

Le Client s'équipera personnellement du Terminal tel que défini dans les Présentes Conditions Particulières.

VI. Responsabilité du Client

Le Client est responsable de tout dommage que bpost pourrait subir suite à un manquement au respect des obligations des Conditions Particulières, imputable au Client, et notamment un manquement qui résulterait d'une fausse déclaration ou de la transmission d'informations erronées. Le Client est également responsable de toutes les données relatives aux destinataires des envois qu'il communique à bpost. Le Client garantit contre toute prétention d'un tiers relative aux dommages qui pourraient survenir suite à une utilisation illicite ou négligente du Service e-Mass Post par le Client

VII. Responsabilité de bpost

Les Parties reconnaissent que toutes les obligations de bpost, dans le cadre de la présente Convention, sont qualifiées d'obligations de moyens.

bpost ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client que des dommages directs causés au Client par sa faute lourde ou son dol dans l'exécution de la Convention.

La responsabilité de bpost à l'égard du Client ne pourra en aucun cas donner lieu à un dédommagement des dommages indirects de nature financière, commerciale ou autres, tels que la perte de temps, la perte de Clientèle, le manque à gagner, l'augmentation des frais généraux, la perturbation d'une activité commerciale, les réclamations de tiers, la perte de bénéfice, la perte de données, de notoriété ou d'économies attendues, survenus dans l'exécution des services.

bpost n'est pas responsable des produits du Client ou des produits et services de tiers. bpost n'est pas responsable de l'indisponibilité des infrastructures (logiciel ou matériel) qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de bpost, ni de toute modification, suspension ou interruption du Service e-Mass Post, telles que définies dans la présente Convention.

bpost n'est pas responsable des données complétées par le Client en vue de l'exécution du Service e-Mass Post.

VIII. Force majeure

bpost peut, sans avis préalable, suspendre partiellement ou intégralement ses Services en cas d'événements sur lesquels bpost n'a pas le contrôle et qui rendent la fourniture des Services partiellement ou entièrement impossible. L'interruption ne pourra en aucun cas donner lieu à un droit de dédommagements. bpost tentera d'informer les Clients des interruptions dans un délai raisonnable, d'une manière qu'elle jugera appropriée, et tentera également de limiter au minimum la durée des interruptions. Ne sont pas qualifiés de cas de force majeure, les cas de dysfonctionnement du hardware ou du software ou des moyens de télécommunications du Client.

IX. Droit pour bpost de refuser un dépôt et de mettre fin à l'utilisation du Service e-Mass Post

bpost peut refuser un dépôt d'un Client introduit via le Service e-Mass Post dans les cas suivants:

- en cas d'utilisation illicite ou négligente des services ayant comme conséquence la perturbation du bon fonctionnement du Service e-Mass Post ou des autres services offerts par bpost ;
- en cas d'abus ou de comportement frauduleux ou fautif ayant pour conséquence de causer des dommages à bpost et/ou à un tiers ;
- En cas de non-paiement des sommes dues à bpost pour l'exécution des services.

L'accès au service e-Mass Post est accordé au Client pour une durée indéterminée.

bpost pourra mettre fin à l'utilisation de ce Service en cas de non-respect des obligations prescrites par la Convention et notamment en cas de non-paiement des sommes dues à bpost pour l'exécution des services.

X. Administration de la preuve

Dans le cadre de la relation entre le Client et bpost, la preuve de la commande pourra être établie à la lumière des "logs" (journaux) et "transactional records" (enregistrements transactionnels) tenus à jour par bpost et qui pourront être matérialisés par un rapport papier accessible au Client sans préjudice du droit pour les parties d'apporter toute autre preuve dans le cadre des moyens légaux autorisés.

XI. Modification des Conditions Particulières

Les présentes Conditions Particulières peuvent être modifiées par bpost de la manière jugée appropriée par celle-ci. Les Conditions Particulières ainsi modifiées seront applicables au Client et lieront les deux Parties à partir du 10^{ème} jour qui suit la notification de la modification par bpost.

En cas de refus de ces modifications par le Client, celui-ci est invité à ne plus utiliser le service e-Mass Post de bpost.

bpost a, en toute circonstance, et sans avis préalable, le droit de modifier les caractéristiques du Service offert au Client pour adapter celui-ci à l'évolution de la technologie et modifier les Conditions Particulières s'y rapportant.

Au cas où bpost serait tenue, par une loi, réglementation ou jurisprudence belge, européenne ou étrangère, de modifier les prix, les caractéristiques ou spécifications du service ou le contenu des Conditions Particulières ou de résilier la Convention, bpost en informera le Client d'une autre manière appropriée. Les parties conviennent qu'aucun dédommagement ne peut être exigé en pareils cas.

XII. Autres dispositions

Toute demande d'information ou toute réclamation doit être adressée au Business Contact Center de bpost, Centre Monnaie à 1000 Bruxelles.